

GARANTIE NATIONALE

Garantie* / Peinture

- * Aussi longtemps que vous êtes propriétaire de ce véhicule, le fini appliqué aux endroits réparés sur ce véhicule, tel qu'indiqué sur ce document d'inscription de garantie, sera couvert contre les défauts suivants :
- Écaillage ou détérioration sous forme de lamelles de la couche de finition ou d'autres couches de peinture.
 - Craquelures ou gerçements.
 - Perte de lustre occasionnée par des craquelures, des gerçements ou par l'apparition d'un flou.
 - Toute imperfection provenant de l'emploi de produits de peinture défectueux.

Garantie* / Carrosserie

* Aussi longtemps que vous êtes propriétaire de ce véhicule, l'atelier Carrossier ProColor garantit les réparations effectuées aux endroits mentionnés dans ce document d'inscription de garantie contre tout défaut de matériel et de main-d'œuvre.

Garantie* / Pièces de rechange

PIÈCES DE CARROSSERIE (incluant les pièces neuves, similaires ou d'occasion ainsi que les pièces de sellerie) : Selon la garantie du manufacturier.

PIÈCES MÉCANIQUES (incluant les pièces électriques, électroniques et les pièces mécaniques neuves, d'occasion ou réusinées) : Selon la garantie du manufacturier.

Chacune des défauts énumérés ci-après est exclue de la garantie nationale de Carrossier ProColor :

- Détérioration de la peinture causée par des boursoufflures, des cloques ou autres dégradations du film dues à de la rouille ou de la corrosion provenant de la couche de base.
- Voile, granulation ou perte de brillance causé par un entretien inadéquat, des polissants abrasifs, des agents nettoyants ou un lavage à haute pression.
- Détérioration de la peinture causée par l'abus, les accidents, les pluies acides, les retombées chimiques ou autres intempéries naturelles.
- Détérioration de la peinture causée par des réparations effectuées ultérieurement au travail fait par l'atelier de carrosserie Carrossier ProColor.
- Accidents, éraflures, fragmentations ou marques par jet de pierre dus à un usage normal du véhicule.
- Finis particuliers ou étrangers ou tout autre fini différent des procédés usuels de finition.
- Usage commercial – des véhicules utilisés à des fins commerciales ou pour la compétition.
- Défaut résultant d'une mauvaise utilisation ou d'un abus d'utilisation d'un produit.
- Réclamations présentées sans les documents officiels de garantie.
- Défauts des finis contenant des produits non approuvés par Carrossier ProColor.
- Défauts des finis appliqués par des techniciens en carrosserie non autorisés par Carrossier ProColor.
- Écaillage de la peinture causé par un impact avec un objet fixe. Tout dommage résultant d'une collision ou d'un acte de vandalisme.
- Si le véhicule subit des dommages et que des réparations sont effectuées chez un atelier autre qu'un atelier Carrossier ProColor, cette garantie devient nulle et sans effet.

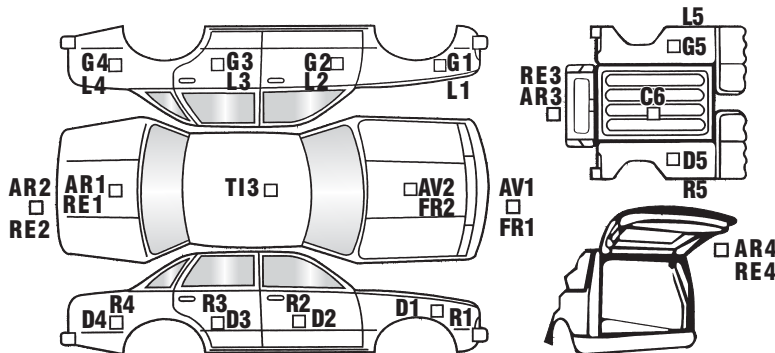
Au cas où le fini automobile Carrossier ProColor qui est l'objet de cette garantie deviendrait défectueux, vous devrez :

- présenter votre véhicule à l'atelier de carrosserie Carrossier ProColor certifié qui a effectué la réparation originale ;
- permettre au représentant de l'atelier de carrosserie Carrossier ProColor d'inspecter et de constater le défaut ;
- présenter l'original du certificat de garantie.

Seuls les ateliers de carrosserie certifiés Carrossier ProColor peuvent effectuer des réparations garanties. En aucune circonstance les réparations effectuées par un centre non autorisé ne seront remboursées. Advenant que l'atelier de carrosserie Carrossier ProColor détermine que le défaut mentionné n'est pas couvert par la garantie et que vous êtes insatisfait de cette décision, vous devez communiquer votre grief à l'administration de Carrossier ProColor, à l'attention du directeur national, aux numéros suivants : **450 688-1281, 1 800 554-0306** ou par fax au **450 688-5249**

Le directeur national de Carrossier ProColor et ses représentants autorisés peuvent demander une nouvelle inspection du véhicule, constater le défaut allégué et exiger que l'atelier de carrosserie Carrossier ProColor effectue les réparations selon les modalités de la garantie. La décision rendue par le directeur national de Carrossier ProColor ou ses représentants autorisés est définitive et sans appel pour le consommateur ainsi que pour l'atelier de carrosserie Carrossier ProColor.

Si vous déménagez ou si l'atelier de carrosserie Carrossier ProColor qui a effectué ladite réparation a déménagé ou cessé ses activités, veuillez communiquer avec l'administration de Carrossier ProColor. Le service Carrossier ProColor vous indiquera un nouvel atelier de carrosserie Carrossier ProColor.



Remarques

Four horizontal lines for writing remarks.

Je reconnais avoir lu et compris tous les termes et conditions inscrits ci-dessus et j'y souscris entièrement.

N° DE FACTURE (réf.) :

IMPORTANT

SIGNATURE DU CLIENT :

DATE :

SIGNATURE DU CARROSSIER :

DATE :